

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du jeudi 23 septembre 2021

DÉLIBÉRATION N° **CD-2021/09/23-1/10****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210923-lmc100000022609-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 24/09/2021

Réception Préfet : 24/09/2021

Publication RAAD : 24/09/2021

---

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Tourisme, Routes, Politiques contractuelles et Agriculture  
Rapporteur : LE BOUTER Nolwenn

---

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale  
Rapporteur : SOSINSKI Sandrine

---

**OBJET :** Approbation de programme dans le cadre de la reconstruction du Centre Routier de Bray-sur-Seine sur la Commune de Jaulnes

La reconstruction du Centre Routier de Bray-sur-Seine sur la commune de Jaulnes s'avère nécessaire en raison de dysfonctionnements liés à une répartition des fonctionnalités sur plusieurs sites et à la vétusté des locaux existants.

Il convient préalablement au lancement des études de maîtrise d'œuvre d'approuver le programme technique de l'opération et d'arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle totale de l'opération de 2 866 438 € TTC, dont 2 600 000 € TTC pour les travaux (valeur juin 2021).

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le livre IV du Code de la commande publique (articles L.2410-1 et suivants),

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le programme technique joint en annexe à la présente délibération concernant la reconstruction du centre routier de Bray-sur-Seine sur la commune de Jaulnes.

Article 2 : d'arrêter à un montant de 2 866 438 € TTC (valeur juin 2021) l'enveloppe financière prévisionnelle totale de l'opération et à un montant de 2 600 000 € TTC (valeur juin 2021) l'enveloppe financière affectée aux travaux.

Article 3 : d'imputer les crédits sur l'action « Constructions – Réhabilitations Bâtiments DR ».

### Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEOIS – EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN qui a donné pouvoir à Mme Daisy LUCZAK  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA

Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne